

Les chemins de pèlerinage vers le Mont-Saint-Michel
LE GRAND CHEMIN MONTOIS
GPS n° 1 – 320 km entre Tours – Le Mans et Le Mont-Saint-Michel
(en passant par Mayenne)

MODIFICATIONS DES FICHES

Tracé modifié en VERT

Modification du trajet décrit dans le guide pour sécuriser le chemin évitant le plus possible les passages sur des routes départementales

Dans le sens de ce guide, le balisage correspond à un balisage en direction du Mont Saint Michel.


Pour les portions correspondant au tracé d'un GR® (balises rouge et blanc), le balisage effectué par l'association n'est en principe pas directionnel. La direction est donnée par le balisage GR®. Les balises directionnelles normées « Mont Saint Michel » sont posées en cas de changement de direction du chemin par rapport au GR®. Vous trouverez de temps en temps le macaron avec la silhouette du Mont à titre informatif.





NB – Il peut arriver que la silhouette soit utilisée pour donner la direction avec la pointe du Mont orientée dans le sens de la marche



Pour les portions spécifiques du chemin, le balisage suit les mêmes principes que le balisage des GR® avec les couleurs du Mont Saint Michel (bleu cyan sur fond blanc si possible)

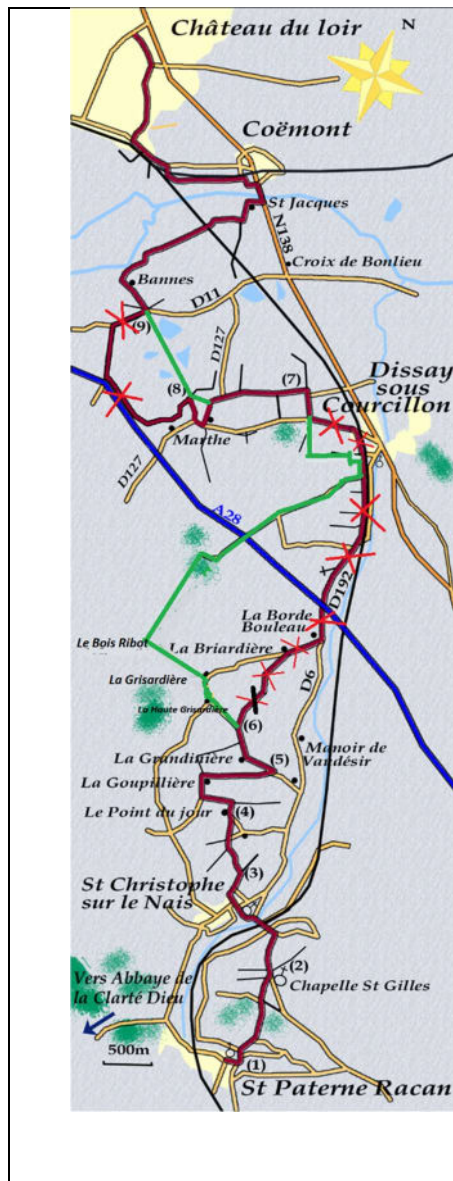
croix pour indiquer une mauvaise direction 

trait horizontal pour continuer tout droit 

tourne à gauche et tourne à droite 

FICHE 5 Saint Paterne Racan – Château du Loir

(suppression du passage sur la D 192 et du détour lié à l'exploitation d'une carrière maintenant terminée)



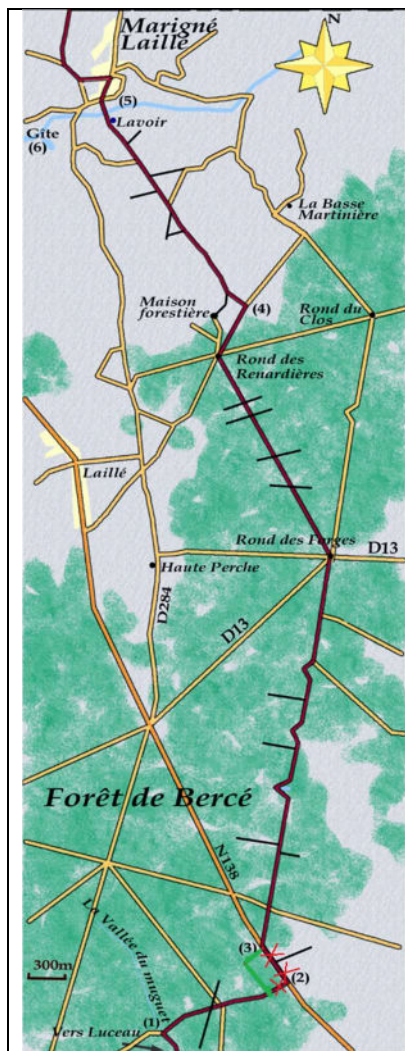
Début de modification au point 6, ne prenez pas à droite le chemin en herbe mais continuez sur le chemin empierré vers la Haute Grisardière puis la Grisardière. Prendre à gauche un chemin goudronné qui monte jusqu'à un carrefour en T. Prendre à droite et continuer. Au carrefour suivant (en ignorant toutes les entrées de ferme), tourner à droite et passer devant la Fontenelle. Après avoir passé l' A28, continuer sur la même route vers Dissay.

Au carrefour, prendre à gauche, puis rapidement à gauche encore un chemin goudronné qui monte vers le cimetière. Longer à droite la clôture du cimetière sur le chemin herbeux puis prendre à gauche et suivre le chemin jusqu'à une route que vous traversez avant de poursuivre pour atteindre le point 7 (fin de modification).

Au point 8 continuer tout droit jusqu'au point 9 (eau de part et d'autre, traces d'exploitation de carrière). Fin de la modification

NB - Fiche 6 : à partir du point 11 passer sur la fiche 7 point 1

FICHE 7 de Croisement N 138 – Marigné-Laillé Suppression tronçon le long de la RD338 (anc. N138)



A partir du point (1) vous êtes sur un GR® que vous suivez en tournant une fois à gauche puis une fois à droite jusqu'à la RD338 (anc. N138).

Traverser prudemment et continuer sur la ligne forestière de la Croix Ségrier, jusqu'au rond des Forges (table de pique-nique). Au rond des Forges, on quitte le GR®. Fin de la modification

FICHE 8 de Marigné-Laillé à Laigné en Belin Suppression du tronçon sur la RD 32



Au repère n° (6) quitter le chemin forestier et continuer tout droit sur la voie communale. Croiser l'autoroute A28 et continuer toujours sur la même voie communale. 400 mètres après le pont sur l'A28, quitter la route et prendre à droite le Chemin du Pissot (panneau). Après 150 m, quitter à gauche cette voie goudronnée et emprunter le chemin de terre en grande partie boisé qui descend rejoindre une petite route goudronnée au hameau du Taillis du Tertre. 300 mètres plus loin, après avoir traversé le hameau du Pissot, prendre à gauche et suivre cette petite route communale et traverser prudemment la D32 pour prendre en face la voie communale jusqu'au lieu-dit « La Savinais » repère n°8 du guide. **Fin de la modification.**

FICHE 9 Laigné en Belin - Arnage

2 modifications : au niveau du monument des Canadiens et suppression du tronçon sur la D 140 bis

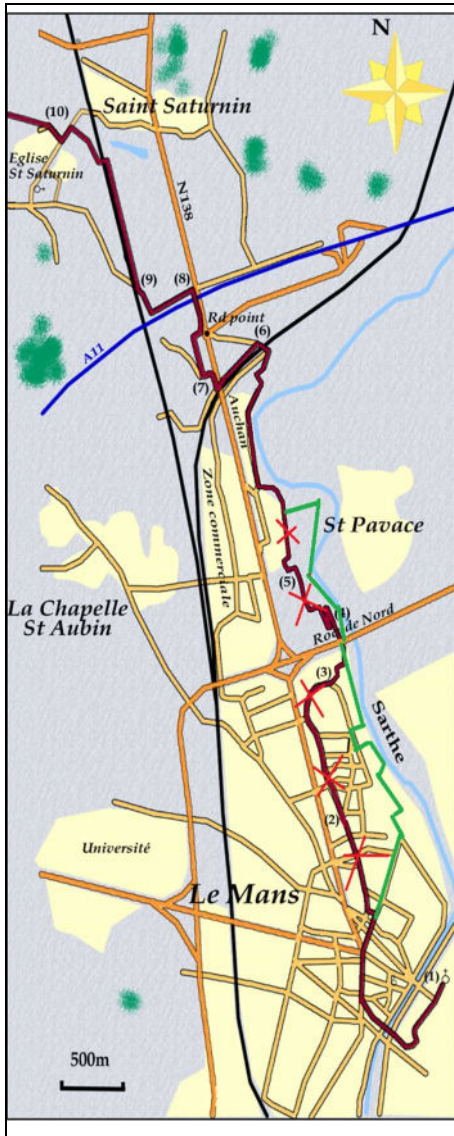


Au point 4, ne pas prendre à gauche le chemin sablonneux parfois mal tracé mais continuer tout droit jusqu'à un pylône. Tourner à gauche et poursuivre tout droit, passer devant le monument des canadiens et continuer jusqu'à la D 138.

Avant le point 6 (ne pas aller jusqu'à la D 140 bis), tourner à gauche au niveau du hameau des Loges pour prendre une petite route sur 100 ml environ avant de bifurquer à gauche sur le « Boulevard Nature » qui serpente dans la campagne (la ligne droite sur le plan ci-contre est une représentation schématique) jusqu'à l'entrée dans la commune d'Arnage. En suivant toujours les indications « Boulevard Nature » vous traversez une zone de lotissements jusqu'au port d'Arnage. Le Boulevard Nature se poursuit jusqu'au Mans le long de la Sarthe ou du canal.

NB – Le Boulevard Nature est une voie douce aménagée par la Métropole du Mans

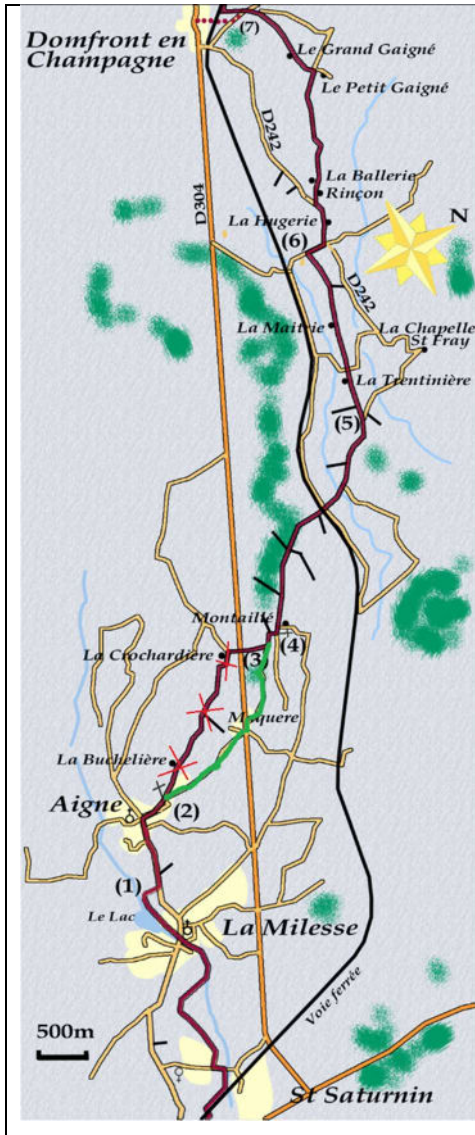
FICHE 11 Le Mans – Saint Saturnin Option en suivant le Boulevard Nature



Après avoir traversé la rue Voltaire pour rejoindre la place de la Boussinière, au lieu de la traverser en biais, longer la place par la droite, prendre la rue Philippe puis à suivre la rue de Beaulieu, jusqu'au cimetière de l'ouest. Face à l'entrée, prendre sur votre droite la rue de la garenne en impasse puis à gauche une voie douce aménagée « le boulevard nature ».

Vous suivez maintenant la rivière « la Sarthe » jusqu'à passer sous un autopont. Après le pont, continuer sur le chemin à droite (ne pas monter), poursuivre jusqu'au point où vous bifurquez à gauche (ne pas vous diriger vers le bac). Vous arriver sur le chemin du moulin aux moines que vous prenez à droite, d'abord goudronné avant de se transformer en chemin. Vous arrivez dans la zone d'activités. Vous prenez à droite la route de la rivière. Fin de la modification

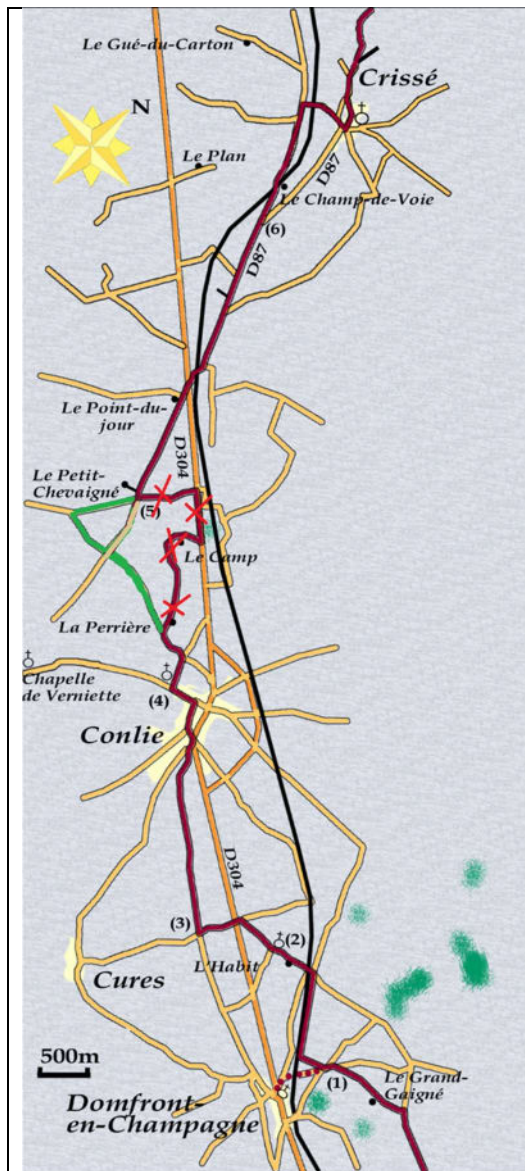
FICHE 12 Saint Saturnin – Domfront en Champagne
Sécurisation traversée de la D 304



Point 2 au carrefour du calvaire, prendre la route à droite et suivre jusqu'à Maquere pour traverser la D 304 aux feux tricolores.

Longer sur 100ml environ et prendre à droite un chemin. A la croix de Montaillé, fin de la modification

FICHE 13 Domfront en Champagne – Crissé Suppression du passage le long de la D304



Après le point 4, ne pas prendre à droite en direction de La Perrière mais continuer tout droit sur la C16 route des petites Grouas jusqu'au croisement avec la C9 – Route du Ravoir (vers Tennie). Tourner à droite. Au petit Chevaigné, prendre à gauche pour rejoindre la D 304 au lieu-dit Le Point du Jour. Traverser très prudemment la D 304 – **Attention à la circulation rapide avec camion.**